

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 12 décembre 2022 à 18H30

Séance ordinaire

Convocation le 05 décembre 2022

Affichée le 08. février. 2023

Etaient présents : Mmes Josefa CHAUTEMPS, Hélène DAVID HENRIET, Clémence MESMIN, Liliane REGAD, Natacha BIGAN, Sandrine DEFFONTAINE (arrivée à 19h05), MM Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER, Guillaume TERRAL, Antoine DELACROIX, Jean-Yves LACROIX.

Absents ou excusés : Guy ROUSSEAU donne pouvoir à Francis LESEUR, Sandrine DEFFONTAINE donne pouvoir à Hélène DAVID HENRIET, Monsieur Jean-Yves LACROIX donne pouvoir à Dominique DELACROIX

Secrétaire de séance : Dominique DEVILLERS

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2022.

Le compte-rendu du 24 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – Tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le maire expose la liste des tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2023 et propose les changements suivants :

- Ajout d'un forfait annuel pour le chauffage aux associations de 150€ pour l'espace communal et 75€ pour la salle d'exposition.
- Suppression du droit de place.
- Dotation pour l'école de Lamoura : 200€ par élève pour l'année scolaire 2022/2023, celle-ci comprend les frais de fonctionnement ainsi que le financement des activités (ski, piscine, bus, ...)

Délibération adoptée à l'unanimité : N°379275221201

- Modification des tarifs du musée à compter du 19/12/2022 selon la grille suivante :

Public concerné	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs au 19/12/2022
Adultes	4 € 00	5 € 00
Enfants	2 € 00	2 € 50
Groupe adultes	3 € 00	4 € 00
Groupe enfants	1 € 70	2 € 00
Etudiant	3 € 00	3 € 00
Demandeur d'emploi	Tarif non appliqué	3 € 00
Pass Juramusée	3 € 00	4 € 00

Délibération adoptée à l'unanimité : N°379275221202

(Arrivée de Sandrine DEFFONTAINE)

3 – Choix et tarif du prestataire de déneigement.

Monsieur le maire propose de recourir aux services de Monsieur Christian GRENARD, auto-entrepreneur qui a déjà effectué le déneigement en renfort du personnel et donc connaît bien les missions de déneigement. Son tarif est de 33€ de l'heure.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°379275221203

4 – Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes.

Monsieur Dominique DELACROIX expose que l'article 109 de la loi des finances pour 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement (TA) entre les communes et leurs EPCI à fiscalité propre en le rendant obligatoire lorsque les communes la perçoivent.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité (article 109 de la loi de s finances pour 2022) – auparavant, le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement était facultatif.

Le conseil communautaire a proposé les conditions suivantes de la perception de la taxe d'aménagement par la communauté de communes :

- Conservation par les communes de la perception de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités qu'elles ont réalisées,
- Perception de la taxe d'aménagement par la Communauté de Communes pour les zones qu'elle a créées ou qu'elle créera, aux taux fixés par les communes.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221204

5 – Autorisation des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023.

Monsieur Dominique DELACROIX expose que pour pouvoir régler des factures d'investissement en 2023 avant que le budget primitif ne soit voté, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer ces règlements dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

Il est proposé de voter les montants suivants :

- Chapitre 20 : 10 800 €
- Chapitre 21 : 195 000 €
- Chapitre 23 : 10 000 €

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221205

6 – Décision modificative : Budget annexe « lotissement crêt belloirbe ».

Monsieur Dominique DELACROIX expose que pour reverser l'excédent de ce budget annexe dont l'objet est arrivé à son terme vers le budget communal, il convient de passer une décision modificative pour alimenter certaines imputations.

Il est proposé de voter pour les écritures suivantes :

CREDITSA OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
70 / 7015	Ventes de terrains aménagés	26 305,18
66 / 6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à	1 156,55
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	98 670,94

Total	126 132,67
-------	------------

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
040 / 3555 / OPFI	Terrains aménagés	25 148,63
042 / 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	25 148,63
020 / 020 / OPFI	Dépenses imprévues	73 522,31
Total		123 819,57

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221206

7 – Clôture du budget annexe « Lotissement crêt Belloirbe ».

Monsieur Dominique DELACROIX expose que le projet d'aménagement lié au « lotissement du crêt Belloirbe » est arrivé à son terme. Il est donc proposé de procéder à sa clôture au 31/12/2022.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221207

8 – Mise à jour du tableau du personnel.

Madame Liliane REGAD expose que des erreurs se sont glissées lors de la dernière mise à jour du tableau des effectifs de la commune et qu'il est nécessaire de le régulariser.

Voici le tableau proposé pour la mise à jour :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Nombre d'emplois vacants
FILIERE ADMINSTRATIVE				
Rédacteur	B	1	1 poste à 35h	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35h	0
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 35h	0
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	1	1 poste à 35h	0
Agent de maîtrise	C	2	2 postes à 35h	0
Adjoint technique	C	1	1 poste à 35h	0
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine	C	1	1 poste à 35h	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1 poste à 35h	0
TOTAL		9		1

Délibération approuvée à l'unanimité : N° 379275221208

9 – Modification du RIFSEEP.

Monsieur le Maire expose que le RIFSEEP doit être réexaminé afin d'y apporter les modifications suivantes :

- Intégration des contractuels (CDD et CDI) dans les bénéficiaires de l'IFSE et du CIA.
- Intégration du cadre d'emploi des auxiliaires de soins et auxiliaires de puériculture dans ce dispositif.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221209

10 – Mise à disposition d'une auxiliaire de puériculture pour la Maison de l'Enfance.

Monsieur le maire expose que Madame Nathalie BADET, recrutée en tant que titulaire à la mairie de Lamoura est postée à la crèche de Lamoura qui dépend de la Maison de l'Enfance de Septmoncel – Lamoura.

C'est pourquoi une convention de mise à disposition doit être signée entre la Commune de Lamoura et la Maison de l'Enfance qui remboursera tous les frais afférents à ce poste à la commune de Lamoura.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221210

11 - Secours sur pistes hiver 2022/2023 tarifs SOGESTAR.

Monsieur le maire expose que comme chaque année, les tarifs des secours sur piste de la SOGESTAR doivent être actualisés comme suit :

Accepte les tarifs proposés par la Sogestar pour la saison d'hiver 2022 / 2022 :

- | | |
|---------------------|-------|
| - Petits soins | 50 € |
| - Zones rapprochées | 209 € |
| - Zones éloignées | 362 € |
| - Zones hors-pistes | 722€ |

Recherche : tarif annexé sur la grille suivante de mise à disposition de matériel et de personnel :

- | | |
|------------------------------------|------------|
| - Pisteur secouriste | 37 € / h |
| - Motoneige ou quad avec chauffeur | 99 € / h |
| - Engin de damage avec chauffeur | 156 € / h, |

Toute heure entamée étant due.

- | | |
|------------------------|-------|
| - Prestation ambulance | 450 € |
|------------------------|-------|

Délibération approuvée à l'unanimité : N°3792752211211

12 - Secours sur pistes hiver 2022/2023 tarifs usagers.

Monsieur le maire expose que comme chaque année, les tarifs des secours sur piste aux usagers doivent être actualisés comme suit :

Accepte les tarifs proposés par la Sogestar pour la saison d'hiver 2022 / 2022 :

- | | |
|---------------------|-------|
| - Petits soins | 56 € |
| - Zones rapprochées | 225 € |
| - Zones éloignées | 391 € |

- Zones hors-pistes	781 €
Recherche : tarif annexé sur la grille suivante de mise à disposition de matériel et de personnel :	
- Pisteur secouriste	40 € / h
- Motoneige ou quad avec chauffeur	106 € / h
- Engin de damage avec chauffeur	169 € / h,

Toute heure entamée étant due.

- Prestation ambulance	486 €
------------------------	-------

Délibération approuvée à l'unanimité : N°3792752211212

13 – Rapport de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SIA du Chapy.

Monsieur Guillaume TERRAL rend lecture du rapport 2021 du syndicat :

- Pour un usager ayant consommé 120 m³ d'eau par an le tarif au 1^{er} janvier 2022 a augmenté de 2,52%
- Les recettes d'exploitation du syndicat ont diminué de 0,7% alors que celles de l'exploitant ont augmenté de 7,8%,
- Le nombre d'abonnés (800) est en augmentation de 2,96%, alors que le volume d'eau facturé a diminué de 6,08%.
- Les équipements de la station sont conformes selon la réglementation en vigueur.

Le rapport est à disposition en mairie.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221213

14 – Intégration de la crèche à la Maison de l'enfance.

Monsieur le Maire expose que conformément à la décision des élus des communes de Lamoura et Septmoncel de mutualiser la gestion des crèches et des ALSH de chaque commune en 2011 la crèche de Lamoura doit être intégrée à la Maison de l'Enfance.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221214

15 – Motion de soutien aux éleveurs face aux attaques de loups.

Monsieur le Maire expose qu'une génisse a été dévorée par un loup sur le territoire des Rousses. Suite à cela, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élaborer une motion de soutien aux éleveurs contre les attaques des loups.

Madame Natacha BIGAN explique que les loups n'attaquent pas l'homme et qu'il n'existe aucun danger pour l'humain. Les élus sont d'accord sur le principe d'aider les éleveurs face aux loups.

Il faut être vigilant aux termes employés dans cette motion pour ne pas faire peur et faire en sorte que la cohabitation des humains et des loups puisse se passer au mieux.

Des solutions existent et il faut trouver des financements pour les aider à s'équiper afin d'y faire face.

Le conseil municipal est favorable à cette motion et les élus vont la rédiger en concertation.

16 – Demande de subvention DETR pour l’extension de l’école.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d’agrandissement de l’école avance et soumet au conseil municipal les plans de l’avant-projet.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		
Nature	Prestataire	Montant HT
Contrat Maîtrise d'Œuvre Avenant N°1	LIZEE	38 000,00
Mission Contrôle technique	SOCOTEC	5 200,00
Mission SPS	SOCOTEC	3 861,00
Etudes de sols	AIN GEOTECH	3 490,00
Insertion AAPC	Progrès	1 510,00
	V. Jura	1 300,00
	e-marchépub	385,00
Levée topo et bornage	Collin	1 194,00
Travaux		431 040,00
Protection incendie	Feuvrier	1 000,00

TOTAL HT 486 980€00
TTC 584 376€00

Recettes attendues			
Nature	Prestataire	%	Montant
DETR		40	194 792,00
Fonds propres commune			292 188,00

TOTAL HT 486 980 €00

Délibération adoptée à l’unanimité : N°39275221215

14 – Informations et questions diverses :

- Le chauffage de l'église est opérationnel.
- Tout est en place pour le déneigement.
- Le jeudi 15 décembre, un échange aura lieu entre les aînés du club des épilobes et les élèves de l'école de Lamoura pour des jeux et un goûter commun.
- Les élus ont reçu des remerciements de la part des anciens du village suite au repas du CCAS.

La séance est levée à 20h50,

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR



Le secrétaire,
Dominique DEVILLERS

